

Résumé rapport Folz-Canepa
envoyé aux membres du conseil de la CAIA le 29 mars 2009

Bonsoir à tous,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de la mission d'étude sur l'avenir des corps d'ingénieurs de l'Etat qui est en ligne sur le site du Premier Ministre depuis vendredi midi. Pour ceux qui n'auraient pas le temps ou l'envie de le lire dans son intégralité, voici les principaux points que j'en retiens:

1.- le rapport prend clairement position sur la nécessité pour l'Etat de disposer d'ingénieurs de haut niveau ayant un statut de fonctionnaires, ou plutôt de hauts fonctionnaires à formation scientifique, notamment dans les domaines suivants:

- Les politiques de compétitivité, de développement, de contrôle et de régulation des activités économiques ;
- La prévention des risques, notamment industriels ;
- Le management de la recherche et de l'innovation ;
- L'aménagement et la gestion des territoires, notamment sous l'angle environnemental ;
- La politique de sécurité nationale, les aspects technologiques intéressant d'abord la politique d'armement, mais aussi de plus en plus les questions de sécurité intérieure ;
- L'analyse économique et financière et la production des statistiques nationales ;
- La santé et la sécurité sanitaire.

Le rapport rappelle les réalisations passées des corps actuels, le fait qu'ils ont toujours su s'adapter et qu'ils sont issus de fusions déjà nombreuses avec de chantiers en cours (Mines-Telecom , Ponts-GREF)

2.- le rapport présente les pistes de modernisation suivantes:

- **préserver un recrutement de haut niveau** (majoritairement à l'issue de l'Ecole Polytechnique, mais avec une ouverture plus forte sur l'extérieur, par exemple des docteurs)
- **améliorer l'attractivité des corps d'ingénieurs:**
 - en limitant plus clairement les recrutements (une division par deux est évoquée en conclusion, sans justification)
 - en construisant un parcours professionnel qui permette l'acquisition de compétences concrètes en début de carrière et qui prévoit une mobilité en milieu de carrière

3.- Le rapport ne préconise pas de modèle général en matière de gestion des corps

Il se contente d'indiquer que l'autorité gestionnaire doit être clairement identifiée, et avoir pour objectif la gestion la plus fine et la plus personnalisée possible

4.- Le rapport ne propose pas de fusion complémentaire à celles déjà en chantier

- Il attribue les compétences suivantes:
 - Un corps à vocation industrielle et économique, soit le nouveau corps issu de la fusion mines/télécommunications ;
 - Un corps à vocation territoriale et d'aménagement, soit le nouveau corps issu de la fusion ponts et chaussées/génie rural, eaux et forêts ;
 - Un corps à vocation de défense et de sécurité, soit le corps de l'armement ;
- Il s'inquiète de la taille du futur corps Ponts-GREF et d'un éventuel appauvrissement du panel de compétences techniques dont disposerait l'Etat, appauvrissement qui serait déjà perceptible à la suite de la fusion Ponts/Aviation Civile/Météo/Géographes
- le rapport parle peu de l'INSEE et du contrôle des assurances

5.- Le rapport préconise la création d'un cadre statutaire commun à toute la haute fonction publique dite "A+" avec

- un développement de la formation continue
- un rendez-vous après quinze ans de carrière, en prévoyant un appui à la reconversion en cas de départ de la fonction publique
- la création d'un poste de secrétaire général autonome chargé de l'identification et de la gestion des hauts potentiels, directement placé auprès du Premier Ministre, dont l'objectif principal serait de contribuer à professionnaliser la sélection des hauts responsables administratifs de l'Etat

Tous ces points seront bien évidemment évoqués lors de notre prochain colloque (8 avril) et lors de nos rencontres ultérieures (assemblée générale et conseil).

Bien amicalement

Béatrice